

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 novembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2012

2012 PP 85 Individualisation des autorisations de programme votées au budget spécial de la Préfecture de police (exercices 2011 et 2012).

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le budget spécial de la Préfecture de police pour l'exercice 2012 adopté au cours de la séance des 12, 13 et 14 décembre 2011 ;

Vu la décision modificative n° 1 du budget spécial de la Préfecture de police pour l'exercice 2012 adoptée au cours de la séance des 9 et 10 juillet 2012 ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 octobre 2012, par lequel M. le Préfet de police lui soumet l'individualisation des autorisations de programme votées au budget spécial de la Préfecture de police (exercices 2011 et 2012) ;

Sur le rapport présenté par Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Par prélèvement sur les autorisations de programme votées au budget spécial de la Préfecture de police, ont été individualisées au titre des exercices 2011 et 2012, les autorisations de programmes recensées et annexées à la présente délibération.